

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**FoamFix**

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit:

Page 1 de 17

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

FoamFix

**Autres désignations commerciales**

Code du produit: 70972, 70973

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Utilisations professionnelles. Polyuréthane

Aérosol

**Utilisations déconseillées**

Toute utilisation non conforme.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	OASE GmbH	
Rue:	Tecklenburger Straße 161	
Lieu:	D-48477 Hörstel	
Téléphone:	+49 (5454) 800	Téléfax: +49 (5454) 8090
e-mail:	info@oase.com	
Internet:	www.oase.com	
Service responsable:	Dr. Gans-Eichler Chemieberatung GmbH Otto-Hahn-Str. 36 D-48161 Münster	e-mail: info@tge-consult.de Tel.: +49(0)2534/41594-0 www.tge-consult.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59**Information supplémentaire**

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Aérosol 1; H222-H229  
Acute Tox. 4; H332  
Skin Irrit. 2; H315  
Eye Irrit. 2; H319  
Resp. Sens. 1; H334  
Skin Sens. 1; H317  
Carc. 2; H351  
STOT SE 3; H335  
STOT RE 2; H373

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Diisocyanate de méthylènediphényle polymérique (MDI)

**Mention** Danger**d'avertissement:**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**FoamFix**

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit:

Page 2 de 17

**Pictogrammes:**

**Mentions de danger**

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Conseils de prudence**

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
--------	------------------------------------------------------------------

**Conseils supplémentaires**

En cas d'asthme, de maladies de peau eczémateuse ou de problème de peau, éviter tout contact avec le produit. Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).

**2.3. Autres dangers**

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Les substances contenues dans le mélange (>0,1%) ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1 %) ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
9016-87-9	Diisocyanate de méthylènediphényle polymérique (MDI)			25 - < 50 %
		615-005-01-6		

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**FoamFix**

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit:

Page 3 de 17

	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373		
1244733-77-4	Reaction products of phosphoryl trichloride and 2-methyloxirane		10 - < 20 %
	807-935-0	01-2119486772-26	
	Acute Tox. 4, Aquatic Chronic 3; H302 H412		
115-10-6	diméthyl éther		5 - < 10 %
	204-065-8	603-019-00-8	01-2119472128-37
	Flam. Gas 1, Compressed gas; H220 H280		
75-28-5	isobutane		5 - < 10 %
	200-857-2	601-004-00-0	01-2119485395-27
	Flam. Gas 1, Liquefied gas; H220 H280		
74-98-6	propane		1 - < 5 %
	200-827-9	601-003-00-5	01-2119486944-21
	Flam. Gas 1, Liquefied gas; H220 H280		

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
9016-87-9		Diisocyanate de méthylènediphényle polymérique (MDI)	25 - < 50 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards)	
1244733-77-4	807-935-0	Reaction products of phosphoryl trichloride and 2-methyloxirane	10 - < 20 %
		par inhalation: CL50 = > 7 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 632 mg/kg	
115-10-6	204-065-8	diméthyl éther	5 - < 10 %
		par inhalation: CL50 = 164000 ppm (gaz)	
75-28-5	200-857-2	isobutane	5 - < 10 %
		par inhalation: CL50 = 520400 (120 min) ppm (gaz)	
74-98-6	200-827-9	propane	1 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = 800000 (15 min) ppm (gaz)	

**Information supplémentaire**

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Après inhalation**

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**FoamFix**

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit:

Page 4 de 17

**Après ingestion**

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. NE PAS faire vomir. Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration! Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Extincteur à sec. mousse résistante à l'alcool. Eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau de forte puissance.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone. Phosphore oxydes

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Ventiler la zone concernée. Eloigner toute source d'ignition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Pour les non-secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8).

**Pour les secouristes**

Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air et à pression positive en cas de risque de dégagement incontrôlé, en cas de niveaux d'exposition inconnus, ou à chaque fois que la protection fournie par les appareils respiratoires filtrants risque de ne pas être suffisante.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Danger d'explosion. Éliminer immédiatement les fuites. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**FoamFix**

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit:

Page 5 de 17

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir paragraphe 7  
 Protection individuelle: voir paragraphe 8  
 Evacuation: voir paragraphe 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.  
 Porter un vêtement de protection approprié. (Voir section 8.)

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.  
 Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.  
 Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**Information supplémentaire**

Mesures générales de protection et d'hygiène: cf. chapitre 8

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Assurer une aération suffisante.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides inflammables. Solides auto-inflammables. Matières ou mélanges auto-échauffants. Matières ou mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables. Liquides oxydants. Solides comburants (oxydants). Matières et mélanges auto-réactifs. Peroxydes organiques. substances radioactives..  
 Matières infectieuses.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Température de stockage conseillée : 10-30°C. Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50°C  
 Les règlements pour le stockage des aérosols inflammables doivent être respectés.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir section 1.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
115-10-6	Oxyde de diméthyle	1000	1920		VME (8 h)	

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
1244733-77-4	Reaction products of phosphoryl trichloride and 2-methyloxirane			

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**FoamFix**

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit:

Page 6 de 17

Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	8,2 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systemique	22,6 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	2,91 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	1,45 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systemique	5,6 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	1,04 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	0,52 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systemique	2 mg/kg p.c./jour
115-10-6	diméthyl éther		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	1894 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	471 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
1244733-77-4	Reaction products of phosphoryl trichloride and 2-methyloxirane	
Eau douce		0,32 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,51 mg/l
Eau de mer		0,032 mg/l
Sédiment d'eau douce		11,5 mg/kg
Sédiment marin		1,15 mg/kg
Intoxication secondaire		11,6 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		19,1 mg/l
Sol		0,34 mg/kg
115-10-6	diméthyl éther	
Eau douce		0,155 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1,549 mg/l
Eau de mer		0,016 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,681 mg/kg
Sédiment marin		0,069 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		160 mg/l
Sol		0,045 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**FoamFix**

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit:

Page 7 de 17

**Protection des yeux/du visage**

Modèles de protection oculaire recommandés : Lunettes de protection hermétiques. (NF EN 166)

**Protection des mains**

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau : Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

Caoutchouc butyle. (0,5 mm)

temps de résistance à la perforation: &gt;480 min

période de latence: &gt;160 min

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

**Protection de la peau**

Vêtements de protection.

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500 (Allemagne).

**Protection respiratoire**

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

Dépassement de la valeur limite

Ventilation insuffisante

Appareil de protection respiratoire approprié : appareil de protection respiratoire autonome (appareil isolant) (DIN EN 133).

Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

**Protection contre les risques thermiques**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Aérosol
Couleur:	non déterminé
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé

**Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point de sublimation:	non déterminé
Point de ramollissement:	non déterminé
Point d'écoulement:	non déterminé
Point d'éclair:	négligeable

**Inflammabilité**

solide/liquide:	négligeable
gaz:	non déterminé

**Dangers d'explosion**

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### FoamFix

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit:

Page 8 de 17

inflammables.

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
<b>Température d'inflammation spontanée</b>	
solide:	négligeable
gaz:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité dynamique:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Durée d'écoulement:	non déterminé
Hydrosolubilité:	insoluble
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	
non déterminé	
La vitesse de dissolution:	négligeable
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
La stabilité de la dispersion:	négligeable
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,047 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non déterminé

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Combustion entretenue:	Combustion auto-entretenu
Propriétés comburantes	
aucune/aucun	

#### Autres caractéristiques de sécurité

Épreuve de séparation du solvant:	non déterminé
Teneur en solvant:	non déterminé
Teneur en corps solides:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé

#### Information supplémentaire

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.  
Cf. chapitre 10.5.

### 10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.



**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**FoamFix**

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit:

Page 9 de 17

Risque d'inflammation.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

**10.5. Matières incompatibles**

Agents oxydants, fortes.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone. Phosphore oxydes

**Information supplémentaire**

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune information disponible.

**Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) 2529,0 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 13,75 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 1,875 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
9016-87-9	Diisocyanate de méthylènediphényle polymérique (MDI)				
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
1244733-77-4	Reaction products of phosphoryl trichloride and 2-methyloxirane				
	orale	DL50 632 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 7 mg/l	Rat	ECHA Dossier	
115-10-6	diméthyl éther				
	inhalation (4 h) gaz	CL50 164000 ppm	Rat	ECHA Dossier	
75-28-5	isobutane				
	inhalation gaz	CL50 520400 (120 min) ppm	Souris.	dossiers L'ECHA	
74-98-6	propane				
	inhalation gaz	CL50 800000 (15 min) ppm	Rat	dossiers L'ECHA	

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Effets sensibilisants**

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. (Diisocyanate de méthylènediphényle polymérique (MDI))

Peut provoquer une allergie cutanée. (Diisocyanate de méthylènediphényle polymérique (MDI))

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**FoamFix**

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit:

Page 10 de 17

**Effets cancérrogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Susceptible de provoquer le cancer. (Diisocyanate de méthylènediphényle polymérique (MDI))  
 Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

diméthyl éther:

Toxique pour le développement / effets tératogènes: NOAEL = 4000 ppm; bibliographie: dossiers L'ECHA  
 mutagénicité in vitro:  
 Méthode: OECD Guideline 473 (In Vitro Mammalian Chromosomal Aberration Test)  
 Résultat: négatif. bibliographie: dossiers L'ECHA  
 Carcinogénétique:  
 Méthode: (par inhalation) OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity/Carcinogenicity Studies)  
 espèce: Rat; Durée du test: 2 ans  
 Résultat: négatif. bibliographie: dossiers L'ECHA

Diisocyanate de méthylènediphényle polymérique (MDI)

Mutagénicité in vitro/génotoxicité: Méthode: EU Method B.13/14 (Mutagenicity - Reverse Mutation Test Using Bacteria) Résultat / évaluation: négatif. ; Mutagénéité in-vivo/génotoxicité Méthode: OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test). Espèce: Rat. Résultat / évaluation: négatif.; Carcinogénétique: Méthode: OECD 453. Espèce: Rat. Durée d'exposition: 2 ans Résultat / évaluation: NOAEC = 0,2 mg/m<sup>3</sup> Air.; Toxique pour le développement / effets tératogènes: Méthode: OECD 414. Espèce: Rat. Résultat / évaluation: NOAEC = 4 mg/m<sup>3</sup> Air. bibliographie: ECHA Dossier

propane:

mutagénicité in vitro: Méthode: OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay) Résultat: négatif.  
 bibliographie: ECHA Dossier  
 Toxicité pour la reproduction: Méthode: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)  
 espèce: Rat Durée d'exposition: 6 w. Résultats: NOAEC = 12000 ppm. bibliographie: ECHA Dossier  
 Toxique pour le développement / effets tératogènes: Méthode: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test) Espèce: Rat Résultats: NOAEC = 12000 ppm. bibliographie: ECHA Dossier

isobutane:

Mutagénicité in vitro/génotoxicité: Aucune indication expérimentale relative à la mutagénéité in vitro disponible.  
 Toxicité pour la reproduction: NOAEC = 3000 ppm (OECD Guideline 422) Toxique pour le développement / effets tératogènes: NOAEC = 9000 ppm (OECD Guideline 422) bibliographie: dossiers L'ECHA

Reaction mass of tris(2-chloropropyl) phosphate and tris(2-chloro-1-methylethyl) phosphate and Phosphoric acid, bis(2-chloro-1-methylethyl) 2-chloropropyl ester and Phosphoric acid, 2-chloro-1-methylethyl bis(2-chloropropyl) ester:

Mutagénicité in vitro/génotoxicité: Méthode: OCDE 476. Résultat / évaluation: positif.; Mutagénéité in-vivo/génotoxicité: Méthode: OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test). Résultat / évaluation: négatif.; Toxicité pour la reproduction: Méthode: OECD 416. Espèce: Rat. Résultat / évaluation: NOAEL = 85 mg/kg p.c. /jour. bibliographie: ECHA Dossier

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. (Diisocyanate de méthylènediphényle polymérique (MDI))

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Diisocyanate de méthylènediphényle polymérique (MDI))

diméthyl éther:

Toxicité chronique par inhalation: NOAEL = 47106 mg/m<sup>3</sup> (Rat)

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**FoamFix**

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit:

Page 11 de 17

OECD Guideline 452 (Chronic Toxicity Studies)  
bibliographie: dossiers L'ECHA

Diisocyanate de méthylènediphényle polymérique (MDI)  
Toxicité chronique par inhalation: Méthode: OECD 453. Espèce: Rat. Durée d'exposition: 2 ans Résultat /  
évaluation: NOAEC = 0,2 mg/m<sup>3</sup> Air. bibliographie: ECHA Dossier

propane:  
Toxicité par inhalation subaiguë: Méthode: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study  
with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test) Espèce: Rat Durée d'exposition: 6 w. Résultat:  
NOAEC = 94000 ppm ( 7214 mg/m<sup>3</sup>) bibliographie: ECHA Dossier

isobutane:  
Méthode: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the  
Reproduction/Developmental Toxicity Screening Test); Résultat: NOAEC = 4000 ppm; bibliographie: dossiers  
L'ECHA

Reaction mass of tris(2-chloropropyl) phosphate and tris(2-chloro-1-methylethyl) phosphate and Phosphoric  
acid, bis(2-chloro-1-methylethyl) 2-chloropropyl ester and Phosphoric acid, 2-chloro-1-methylethyl  
bis(2-chloropropyl) ester:  
Toxicité orale subchronique: Espèce: Rat. Résultat / évaluation: NOAEL = 2500 ppm . bibliographie: ECHA  
Dossier

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune information disponible.

**11.2. Informations sur les autres dangers**
**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1 %) ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez  
les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Autres informations**

Aucune donnée disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
1244733-77-4	Reaction products of phosphoryl trichloride and 2-methyloxirane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 (51) mg/l	96 h	Pimephales promelas	Study report (1985)	Static bioassay: method not specified
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r (82) mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (2004)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 131 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1985)	Static bioassay: method not specified
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 32 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (1995)	other: OECD Test Guideline 202
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 784 mg/l)	3 h	Boue activée	Study report (1990)	ISO 8192
115-10-6	diméthyl éther					

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**FoamFix**

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit:

Page 12 de 17

	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 4100	96 h	Poecilia reticulata	ECHA Dossier	NEN 6504
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	154,917	96 h	green algae	ECHA Dossier	ECOSAR v1.00
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 4400	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	NEN6501
75-28-5	isobutane						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	49,9	96 h	Poisson	dossiers L'ECHA	QSAR
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	19,37	96 h	Algue	dossiers L'ECHA	QSAR
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	69,43	48 h	Daphnia sp.	dossiers L'ECHA	QSAR
74-98-6	propane						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	49,9	96 h	Poisson	dossiers L'ECHA	QSAR
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	19,37	96 h	Algue	dossiers L'ECHA	QSAR
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	69,43	48 h	Daphnia sp.	dossiers L'ECHA	QSAR

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
1244733-77-4	Reaction products of phosphoryl trichloride and 2-methyloxirane			
	EU-method C.4 -D	14%	28	ECHA Dossier
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
115-10-6	diméthyl éther			
	OECD 301D / CEE 92/69 annexe V, C.4-E	5%	28	ECHA Dossier
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
1244733-77-4	Reaction products of phosphoryl trichloride and 2-methyloxirane	2,68
115-10-6	diméthyl éther	0,07
75-28-5	isobutane	1,09
74-98-6	propane	1,09

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
1244733-77-4	Reaction products of phosphoryl trichloride and 2-methyloxirane	0,8 - 2,8	Cyprinus carpio	Japan Chemical Ind.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**FoamFix**

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit:

Page 13 de 17

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive européenne EWC (european waste catalogue).

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

**Code d'élimination des déchets - Produit**

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

080501 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets non spécifiés ailleurs dans le chapitre 08; déchets d'isocyanates; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1950

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AÉROSOLS

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2

**14.4. Groupe d'emballage:** -

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**FoamFix**

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit:

Page 14 de 17

Quantité limitée (LQ): 1 L  
 Quantité exceptée: E0  
 Catégorie de transport: 2  
 Code de restriction concernant les tunnels: D

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1950

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AÉROSOLS

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2

**14.4. Groupe d'emballage:** -  
 Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F  
 Dispositions spéciales: 190 327 344 625  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 Quantité exceptée: E0

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1950

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AEROSOLS

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2.1

**14.4. Groupe d'emballage:** -  
 Étiquettes: 2.1



Marine polluant: NO  
 Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959  
 Quantité limitée (LQ): 1000 mL  
 Quantité exceptée: E0  
 EmS: F-D, S-U

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1950

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AEROSOLS, FLAMMABLE

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2.1

**14.4. Groupe d'emballage:** -  
 Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 A802

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**FoamFix**

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit:

Page 15 de 17

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y203
Quantité exceptée:	E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203
IATA-Quantité maximale (cargo):	150 kg

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir la section 6 - 8

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40

2010/75/UE (COV): &lt; 20,76 % (213,92 g/l)

2004/42/CE (COV): &lt; 20,76 % (213,92 g/l)

Indications relatives à la directive P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

**Information supplémentaire**

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Directive aérosol (75/324/CEE)

REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): 3, 40

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Reaction products of phosphoryl trichloride and 2-methyloxirane

diméthyl éther

isobutane

propane

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Rev. 1.0; 10.08.2018, Première publication.

Rev. 2.0; 02.01.2023, Les changements au chapitre: 1-16.

**Abréviations et acronymes**

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: Chemical Abstracts Service

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**FoamFix**

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit:

Page 16 de 17

- CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures
- DNEL: Derived No Effect Level
- d: day(s)
- EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- ECHA: European Chemicals Agency
- EWC: European Waste Catalogue
- IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
- ICAO: International Civil Aviation Organization
- ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
- h: hour
- LOAEL: Lowest observed adverse effect level
- LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- NOAEL: No observed adverse effect level
- NOAEC: No observed adverse effect concentration
- NLP: No-Longer Polymers
- N/A: not applicable
- OECD/OCDE : Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de développement économiques
- PNEC: predicted no effect concentration
- PBT: Persistent bioaccumulative toxic
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail )
- REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals
- SVHC: substance of very high concern
- TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
- UN/NU : United Nations/Nations Unies
- VOC: Volatile Organic Compounds

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Aerosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle
Acute Tox. 4; H332	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Skin Irrit. 2; H315	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Eye Irrit. 2; H319	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Resp. Sens. 1; H334	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Skin Sens. 1; H317	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Carc. 2; H351	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Principe d'extrapolation "Aérosols"
STOT RE 2; H373	Principe d'extrapolation "Aérosols"

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.



**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**FoamFix**

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit:

Page 17 de 17

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

**Information supplémentaire**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Procédure de classification:

Dangers pour la santé: Méthode de calcul.

Risques environnementaux: Méthode de calcul.

Risques physiques: Sur la base des données de contrôle et / ou calculé et / ou estimé.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*